

sentants des partis de l'Opposition au sujet des changements à apporter au Règlement de la Chambre des communes. Afin que l'Opposition officielle, que nous, au Canada, tenons pour un élément essentiel de notre régime démocratique, de même que les autres partis de l'Opposition, soient mieux en mesure de s'acquitter efficacement des lourdes responsabilités d'action et de décision, à affronter à chaque session, vous serez appelés à adopter de nouvelles dispositions pour soutenir l'Opposition officielle et les autres partis dans leur rôle au Parlement. Vous serez priés également d'étudier l'établissement d'autres services qui permettront au Parlement en général de mieux s'acquitter de ses fonctions.

Mon Gouvernement a pris l'engagement profond et irrévocable de tendre vers les objectifs d'une société juste et d'une économie prospère dans un monde en paix. Mes Ministres croient que l'unité du pays est essentielle pour atteindre ces objectifs, tout comme elle est essentielle pour que chaque Canadien accède au maximum de liberté, de bonheur et de bien-être matériel. La réforme constitutionnelle demeure, à longue échéance, la meilleure garantie de l'unité canadienne. Mes Ministres ont chargé les hauts fonctionnaires des pourparlers avec les provinces qui sont en bonne voie et qui conduiront, au moyen d'une série de conférences intergouvernementales, à des propositions que le Parlement voudra examiner. D'ici là, cependant, afin de favoriser l'unité canadienne vous serez appelés à adopter, au cours de la présente session, une toute nouvelle Loi sur les langues officielles, fondée sur les recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Vous serez priés d'approuver une nouvelle Loi sur la publication des statuts, visant à modifier la forme de présentation et de publication, dans les deux langues officielles, des lois de notre pays bilingue. Vous serez également invités à étudier des mesures relatives aux Indiens, à la citoyenneté, aux symboles nationaux, aux organismes culturels, à tous les genres de transport et aux communications (y compris les satellites), à la télévision éducative et au financement des Postes.

Certaines de ces propositions viseront le redressement des torts, tandis que d'autres offriront des possibilités longtemps refusées. Ensemble, elles illustrent l'interdépendance essentielle entre la justice et l'unité nationale. La réalisation d'une société juste est un idéal que caressent les hommes civilisés. Il est peut-être plus difficile à formuler pour les groupes que pour les individus, mais même les membres des majorités—politique, religieuse, linguistique ou économique—doivent savoir ce que c'est que d'être victime d'injustice. Mon Gouvernement se préoccupe tout

particulièrement d'assurer plus de justice, de dignité et de considération à l'individu, particulièrement à une époque caractérisée par l'État omniprésent, l'automatisation de l'industrie, l'embrigadement social et les lois anciennes. On a accompli beaucoup ces dernières années pour rendre la société canadienne plus juste dans les domaines de la répartition des revenus et de la protection contre les vicissitudes de la vie. Les dispositions concernant les pensions aux personnes âgées, les malades et les personnes dans le besoin sont devenues plus efficaces grâce aux mesures adoptées au cours des récentes législatures et aux dispositions adoptées par les provinces. Nonobstant ces mesures, la pauvreté existe toujours au Canada. Mon Gouvernement le reconnaît, mais il estime qu'il serait illusoire et cruel de prétendre qu'il existe un remède simple, universel ou d'une efficacité instantanée. On ne peut régler le problème de la pauvreté de façon permanente que par une action soutenue et résolue, dans une foule de domaines, de la part de tous les gouvernements. Le Parlement, quant à lui, peut être certain que le gouvernement fédéral collaborera pleinement et qu'il prendra l'initiative partout où il peut légitimement le faire. A cette fin, les propositions qui vous seront soumises comprendront l'établissement d'un ministère chargé de voir à ce que la population de tous les secteurs et de toutes les régions de notre pays ait, dans la mesure du possible, égal accès aux occasions offertes par le développement économique du Canada.

Il y a, toutefois, d'autres éléments plus vastes qui sont essentiels à une société juste et mes Ministres estiment que ces éléments doivent recevoir, au cours de la session actuelle du Parlement et de celles qui vont suivre, une attention qui a manqué jusqu'ici. A ces fins, vous serez priés de procéder à d'importantes modifications au Droit criminel, d'assurer de nouvelles mesures de protection aux consommateurs et aux investisseurs, de moderniser la législation concernant les aliments, les produits pharmaceutiques et la santé publique, de réviser ou de modifier les lois régissant l'appareil judiciaire et de corriger un certain nombre d'injustices particulières, y compris celles qui résultent de certaines dispositions de la Loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Au cours de la session actuelle, le Gouvernement compte recevoir des rapports d'enquêtes touchant la législation ouvrière et les pensions des anciens combattants et mes Ministres ont l'intention de vous soumettre le plus tôt possible leurs propositions au sujet de ces problèmes.

Mon Gouvernement croit que l'objectif d'une société juste doit toujours comprendre